



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

matériels

Question écrite n° 60780

Texte de la question

M. Robert Poujade appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la situation difficile que connaissent les artisans ruraux distributeurs, réparateurs et installateurs de matériels agricoles. En effet, dans le contexte actuel de crise agricole, ces artisans enregistrent par ricochet un ralentissement de leur activité en réparation de matériels, une suspension des commandes en matériels neufs, ainsi qu'une accumulation de stocks de matériels commandés mais non réglés. Or, jusqu'à présent, ils se sentent les oubliés de la filière. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures permettant de soulager les tensions conjoncturelles pesant sur la trésorerie de ces entreprises avant qu'elles ne soient obligées de recourir à des licenciements, voire à des dépôts de bilan.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé de mettre en oeuvre un plan destiné à aider les exploitants et les entreprises des filières bovine et avicole en difficulté à retrouver le plus rapidement possible une situation normale. Le secrétariat d'Etat au budget a donné des instructions précises à la direction de la comptabilité publique et à la direction générale des impôts afin que leurs services déconcentrés examinent avec bienveillance les délais de paiement qui pourraient être sollicités par les exploitants et les entreprises de ce secteur qui justifieront de difficultés particulières pour acquitter leurs impôts, lorsqu'ils sont à jour de leurs obligations déclaratives. Il n'est cependant pas envisagé d'étendre cette disposition aux entreprises artisanales travaillant avec le secteur agricole dans la mesure, d'une part, où la crise ne concerne pas l'ensemble du secteur et où, d'autre part, des facilités ont été données aux exploitants agricoles concernés afin de surmonter leur insuffisance actuelle de trésorerie, directement liée aux difficultés d'écoulement de leurs produits. Par ailleurs, si les conditions météorologiques ont pesé sur l'activité agricole, les besoins de matériels et de réparations vont être certainement importants. Enfin, la crise sévère qui a touché la filière viande a débuté il y a déjà quelques années et le secteur des distributeurs, réparateurs et installateurs de matériels agricoles a pu s'adapter à la nouvelle donne économique. Pour ces raisons, il n'est pas envisagé à ce stade de prendre des mesures spécifiques à ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Robert Poujade](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60780

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2001, page 2679

Réponse publiée le : 18 juin 2001, page 3572